

Tableau mentionné de l'autre part.

- | | |
|--|--|
| <p>1.—Ste. Anne des Monts et Matane,
 2.—Macnider et Métis,
 3.—Ste. Flavie et Ste. Luce,
 4.—Rimouski et St. Analet,
 5.—Ste. Cécile et St. Fabien,
 6.—St. Simon et les Trois Pistoles,
 7.—St. Eloi et l'Île Verte,
 8.—Cacomna et St. Arsène,
 9.—Rivière du Loup et St. Antonin,
 10.—Notre Dame du Portage et St. André,
 11.—St. Alexandre et Ste. Hélène,
 12.—Kamouraska et St. Pascal,
 13.—St. Denis et Mont-Carmel,
 14.—La Rivière Onelle et St. Paoime,
 15.—Ste. Anne et St. Onésime,
 16.—St. Roch et Ste. Louise,
 17.—St. Jean Port-Joly et St. Aubert,
 18.—L'Islet et St. Cyrille,
 19.—Le Cap St. Ignace et St. Thomas,
 20.—St. Pierre et St. François,
 21.—Berthier et St. Valier,
 22.—St. Raphaël et St. Cajétan,
 23.—St. Michel et Beaumont,
 24.—St. Gervais et St. Charles,
 25.—St. Lazare et Ste. Claire,
 26.—Ste. Hénéline et Ste. Marguerite,
 27.—St. Edouard et St. Malachie de Frampton,
 28.—St. George et St. François de la Beauce,
 29.—Lambton et Forsyth,
 30.—Ste. Marie et St. Elzéar,</p> | <p>31.—St. Joseph et St. Frédéric,
 32.—St. Sylvestre et Bronghton,
 33.—St. Gilles et Ste. Agathe,
 34.—St. Ferdinand et Ste. Sophie d'Hali-fax,
 35.—St. Callixte et Ste. Julie,
 36.—St. Isidore et St. Lambert,
 37.—St. Anselme et St. Henri,
 38.—St. Joseph de la Pointe-Lévis et N. D. de la Victoire,
 39.—St. Jean Chrysostôme et St. Romuald,
 40.—St. Nicolas et St. Etienne de Lauzon,
 41.—St. Antoine et St. Apollinaire,
 42.—Ste. Croix et St. Flavien,
 43.—Lotbinière et St. Jean Deschailions,
 44.—Les Grondines et St. Casimir,
 45.—Deschambault et le Cap Sauté,
 46.—La Pointe aux Trembles et St. Augustin.
 47.—St. Basile et St. Raymond,
 48.—Ste. Catherine et Valcartier,
 49.—L'Ange-Gardien et le Château-Richer
 50.—Ste. Anne et St. Joachim,
 51.—La Petite Rivière et la Baie St. Paul.
 52.—Les Eboulements et St. Irénée,
 53.—La Malbaie, et Ste. Agnès,
 54.—Notre Dame de Latérière, et Hébertville,
 55.—Chicoutimi et Ste. Anne,
 56.—St. Alphonse et St. Alexis de Bagot,</p> |
|--|--|

N. B.—MM. les Curés de l'Île-aux-Coudres, de l'Île-aux-Grnes, des Ecoureils, de St. Alban, de St. Bernard, de Tring, de Leeds, de St. Modeste, de St. Féréal, de St. Urbain, de St. Fidèle et du lac Témiscouata dont les paroisses ne sont pas mentionnées dans le tableau ci-dessus, pourront venir à la retraite et les recommandant aux soins de leurs confrères voisins.